

Le 5 décembre STOP AU MÉPRIS !

Bulletin La Crue du Loiret de Décembre 2024

TOUS EN GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE

ET EN NOMBRE AUX MANIFESTATIONS :

ORLÉANS À 10H30 CATHÉDRALE

MONTARGIS À 10H30 PLACE DU PÂTIS

A l'heure où la lepéno-macronie nous joue le numéro du psychodrame parlementaire, il ne faut pas oublier qu'ils sont tous d'accord pour préserver les centaines de milliards de subventions annuelles aux riches et aux actionnaires.

Ils seront toujours d'accord demain et après-demain pour faire payer la facture de leurs politiques antisociales aux salariés et aux fonctionnaires en premier lieu.

Seule notre mobilisation pourra faire obstacle au chaos qu'ils organisent en désignant jour après jour de nouveaux boucs-émissaires.

Combien ça coûte ?

Consultez les calculateurs mis à disposition par la CGT

2 jours de carence supplémentaires :

<https://carence.cgtfonctionpublique.fr/>

suppression de la GIPA :

<https://gipaoupas.cgtfonctionpublique.fr/>

**AUSSI DANS LE
BULLETIN...**

**PAGE 2 : RAPPORT
FRAUDE FISCALE**

**PAGES 3 ET 4 :
COLÈRE DES
AGRICULTEURS ?**



SOUSCRIPTION NATIONALE EN COURS

**EN RAISON DE LA GRÈVE DU 5 DÉCEMBRE
[NOUS SERONS DANS LA RUE !]
LE TIRAGE EST DÉCALÉ AU 9 DÉCEMBRE**

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE: LE RAPPORT QUI ACCUSE

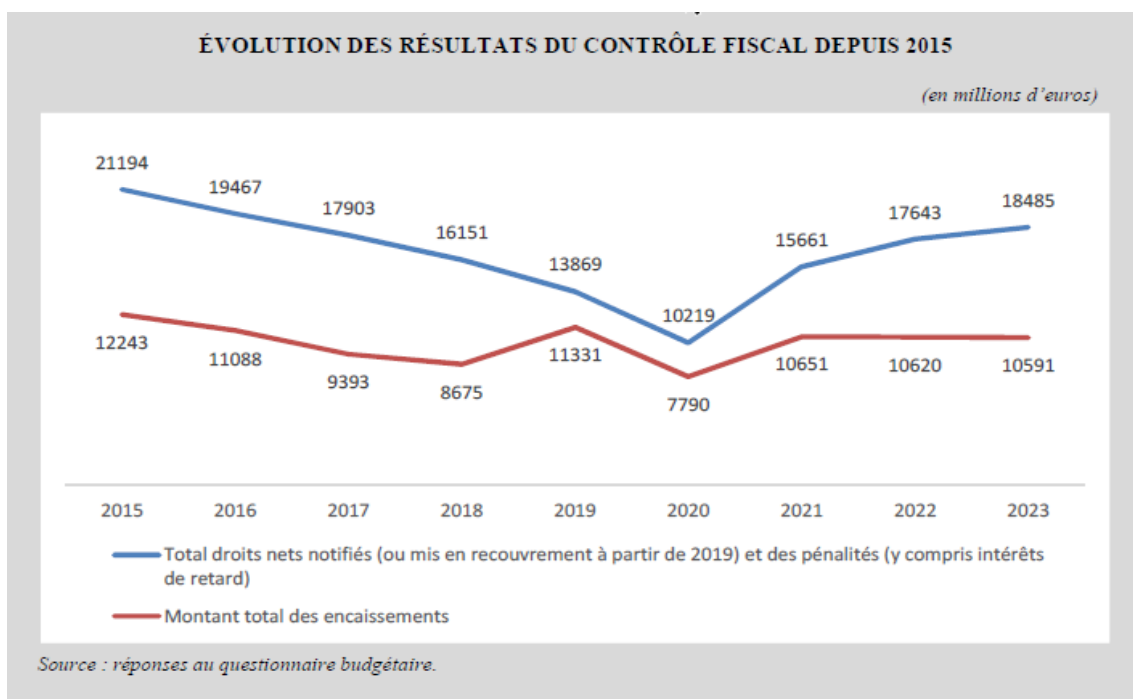
Le 19 octobre sortait le rapport parlementaire sur la « lutte contre l'évasion fiscale ». Ce rapport spécial annexé au projet de loi de finances 2025 sonne l'alerte, il appelle à faire de la lutte contre l'évasion fiscale un enjeu politique (80 à 100 milliards d'euros par an partent dans l'évasion fiscale). C'est aussi une véritable attente des citoyens, 55 % des personnes interrogées souhaitent que l'État dépense d'avantage dans la lutte contre l'évasion fiscale.

Mais que fait donc la DGFIP pour endiguer ce fléau ?

Ce rapport insiste sur les effets délétères des suppressions massives d'emplois à la DGFIP.

40 000 emplois de détruits depuis 20 ans !

Et lorsqu'on met le focus sur les emplois dédiés au contrôle fiscal, ils sont passés de 11 924 en 2017 à 10 154 en 2023, soit une baisse de 15 % des effectifs supérieure à la baisse de 11 % des effectifs totaux. Pour justifier ces baisses d'effectifs, l'administration nous vend l'Intelligence artificielle vendue comme la panacée. En réalité, l'IA est à l'origine de 50 % des contrôles mais uniquement 13.6 % des résultats financiers.



RECENSEMENT FONCTIONNEL DES EFFECTIFS DE LA DGFIP 2014-2023										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs contrôle fiscal au 31/12/N	12 576	12 362	12 189	11 924	11 387	11 109	10 781	10 373	10 294	10 154
Taux de variation des effectifs du contrôle fiscal (par rapport à l'année précédente)	- 2,36 %	- 1,70 %	- 1,40 %	- 2,17 %	- 4,50 %	- 2,44 %	- 2,95 %	- 3,78 %	- 0,77 %	- 1,36 %
Effectifs DGFIP au 31/12/N	109 427	107 202	105 121	103 473	101 394	99 257	96 991	95 221	93 025	91 797
Taux de variation des effectifs de la DGFIP (par rapport à l'année précédente)	- 2,13 %	- 2,03 %	- 1,94 %	- 1,57 %	- 2,01 %	- 2,11 %	- 2,28 %	- 1,82 %	- 2,31 %	- 1,32 %

Source : rapports annuels de performance. réponse au questionnaire budgétaire et commission des finances.

Lien vers le rapport parlementaire :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion_fin/117b0468-tiii-a26_rapport-fond.pdf

Colère agricole ?

Les 28 et 29 novembre derniers, plusieurs manifestations organisées par certains « syndicats » d'agriculteurs avaient lieu à Orléans, agrémentées de saccages dirigés contre la DRAAF (direction régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) et la DGFIP à la Cité administrative de Coligny et contre l'agence de l'eau à Orléans La Source.

Les normes environnementales et les administrations qui en ont la charge étaient en fait plus dans le viseur que l'accord avec le MERCOSUR, raison officielle de cette mobilisation.

La CGT Finances Publiques exprime toute sa solidarité aux agents publics qui ont pu se sentir menacés et tient à apporter son éclairage sur les enjeux de ces manifestations.

Une agriculture loin d'être exemplaire

Il n'est pas inutile de rappeler que l'agriculture, en France comme dans l'ensemble des pays occidentaux, bénéficie de nombreuses aides sous différentes formes :

- la PAC (Politique Agricole Commune) représente 9 milliards d'euros par an pour 400 000 exploitants soit une aide moyenne de 22 500€ par exploitation.

- le carburant agricole est subventionné.

- un régime fiscal spécifique est dédié aux agriculteurs ainsi que de façon spécifique d'un crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique.

Les différentes aides sont certainement mal réparties et la volonté gouvernementale n'est indubitablement pas au rendez-vous, notamment au travers d'un manque de soutien à l'agriculture biologique comme l'a souligné la cour des comptes.

Cependant, si la responsabilité des pouvoirs publics est engagée de même que celle du lobby agro-chimique, les principaux syndicats agricoles, le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et la Coordination Rurale (CR) défendent une agriculture ultra-productiviste au mépris de l'environnement et de la santé publique, c'est-à-dire de NOTRE santé. De plus, ces syndicats agricoles, en lien avec un certain nombre d'officines, entretiennent une désinformation constante sur la dangerosité des pesticides, en particulier le glyphosate, en dépit du classement de ce produit comme cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Rappelons sur ce point que l'usage des pesticides augmente dans notre pays alors que les dégâts sur la faune et la flore sont gigantesques.

Il faut enfin ajouter qu'une part du monde agricole a recours à une main-d'œuvre immigrée, les travailleurs OMI, qui sont largement exploités, sont logés de façon indécente et parfois ne sont tout simplement pas payés !

Il faut également insister sur le fait que la dénonciation des normes est une imposture. Celles-ci préservent la santé humaine, l'environnement et les animaux d'élevage. Ce rejet des normes, largement partagé par le patronat en général, en particulier le MEDEF et la CPME, ne vise ni plus ni moins qu'à faire de l'argent au détriment des travailleurs et de l'environnement.

En résumé, loin d'être les victimes malheureuses que l'on dépeint trop souvent, nombre d'agriculteurs se complaisent dans un modèle agricole productiviste. De surcroît les syndicats de la profession omettent soigneusement de rappeler que les subventions qui leur sont accordées produisent une concurrence déloyale au détriment des agriculteurs des pays du tiers monde, en particulier africains.

Une violence extrême qui bénéficie de l'impunité.

Depuis la loi travail, dite loi El Khomry, on a observé une hausse de la violence de la répression à l'encontre des mouvements sociaux au point que notre pays a été critiqué par l'Organisation des Nations Unies sur ce plan pointant notamment : la « répression disproportionnée » des manifestations des « gilets jaunes », « l'usage excessif de la force », le nombre « élevé » d'arrestations et de gardes à vue, les « fouilles », la « confiscation des biens des manifestants » et les « blessures graves infligées à ces derniers ».

Si les gilets jaunes ont été particulièrement ciblés, les manifestants contre la réforme des retraites de même que ceux de Sainte-Soline (alors même qu'aucune construction n'existait sur le site) ont été confrontés à une répression féroce de la part du gouvernement. Pire, désormais, les défenseurs de l'environnement sont aujourd'hui surveillés par une cellule spécialisée de la gendarmerie, dénommée Déméter, et sont de facto considérés comme des terroristes. Un comble !

A l'inverse les exactions et les illégalismes commis par les agriculteurs très largement restent impunies. Ainsi la Coordination Rurale a-t-elle pu bâtir une retenue d'eau parfaitement illégale à Caussade dans le Lot-et-Garonne sans que les autorités n'exigent la destruction de l'ouvrage dont la construction va être régularisée.

Cette même organisation a également empêché la venue d'une députée écologiste dans le Lot-et-Garonne. Il est inacceptable au regard des principes démocratiques les plus élémentaires qu'une élue de la Nation soit empêchée de s'exprimer et que les pouvoirs publics ne garantissent pas sa liberté d'expression. On peut évoquer également les intimidations dont sont victimes les opposants à l'agriculture productiviste en Bretagne et les associations de défense de l'environnement un peu partout.

Mais certains agriculteurs ne s'arrêtent pas à cela . Les bâtiments publics sont régulièrement saccagés ou détruits :

- incendie de la MSA à Narbonne
- saccage de bâtiments à Toulouse
- murage de l'INRAE à Paris

Au moment où la DGFIP commémore l'assassinat de Ludovic Montuelle, il n'est pas inutile de rappeler que les discours haineux propagés par ces « syndicats » agricoles, comme par les organisations patronales, ont créé le climat qui a favorisé à l'assassinat de deux membres de l'Inspection du Travail, Sylvie Trémouille et Daniel Buffière, par un agriculteur proche d'un syndicat agricole d'extrême-droite..

Pour une agriculture raisonnée, soucieuse des hommes et de l'environnement

Conscients que la souveraineté alimentaire est un enjeu essentiel pour nos sociétés, la CGT apporte son soutien aux agriculteurs qui souhaitent rompre avec le libre-échange et l'agriculture productiviste destructrice qui l'accompagne.

Elle refuse cependant de se déclarer solidaire de certains représentants d'une profession qui veulent maintenir une agriculture incompatible avec la préservation de l'environnement, de la santé et de d'agriculture elle-même.

Elle apporte au contraire son soutien aux différents mouvements qui exigent une rupture dans notre modèle agricole, notamment les syndicats agricoles que sont la Confédération paysanne et le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF).



Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !



Nom Prénom Age
Adresse
Tél pers Grade
Filière et service (nom et lieu)

Date – Signature

Bulletin à renvoyer à CGT FINANCES PUBLIQUES Loiret Bât F1 Cité Coligny
131 fbg Bannier 45000 ORLEANS

Courriel : cgt.dr45@dgfip.finances.gouv.fr – Téléphone : 06 51 18 41 75